sur une base de charge et non pas sur une base de poids. La statistique des voyageurs semble être passablement complète, peut-être parce qu'il est tenu compte des billets vendus et que l'unité n'est pas aussi complexe que pour les marchandises.

8.-Trafic du voiturage motorisé, 1942 et 1943

Nota.—Les gros entrepreneurs de voiturage de marchandises comprennent ceux dont les recettes annuelles sont de \$20,000 ou plus; les petits entrepreneurs, ceux dont les recettes annuelles varient de \$8,000 à \$20,000.

Enumération	Marchandises				Voyageurs		Teterre	
	Gros		Petits		voyageurs		Totaux	
	1942	1943	1942	1943	1942	1943	1942	1943
Voyageurs transportés— Trajets réguliers- Interurbains et ruraux nomb. Urbains Urbains title loué- Interurbain et ruralnomb. Urbain	} 330,680 } 11,266	637, 95 4 93, 096	80, 297 12, 988	65,580 { Néant {	63,241,762 76,851,771 6,947,163 123,216	8,346,805	6,971,417	8, 439, 901
Totaux, voya- geurs trans- portés nomb.	341,946	731,050	93,285	65,580	147,163,912	220,215,799	147,599,143	221,012,425
Totaux, mar- chandises— service interurbain et ruraltonnes	9,389,846	8,752,011	1,434,143	2,075,333	42,295	963,954	10,866,284	11,796,298

Accidents de véhicule-moteur.—Les automobilistes sont tenus de faire rapport des accidents, mais il n'existe pas de statistiques complètes pour toutes les provinces. La Branche des Statistiques Vitales du Bureau de la Statistique calcule les données sur les mortalités dues aux accidents de véhicule-moteur, et celles-ci sont indiquées au tableau 9. Une comparaison directe de ces statistiques entre les provinces n'a que peu de valeur en raison des différences dans la superficie, la population, la densité du trafic, etc.; mais, afin de placer les provinces sur une base à peu près semblable, la moyenne de décès par 10,000 automobiles enregistrés a été disposée en tableau. Malgré cela, ces données n'ajoutent aucune importance à la diversité des usages des véhicules-moteur, des climats, des routes, des modèles de voitures de tourisme, etc., lesquels sont autant de facteurs dans les accidents.

Le tableau 10 donne le nombre de personnes tuées ou blessées dans des accidents d'automobile tel que déclaré par les branches des véhicules-moteur des gouvernements provinciaux. Il est très possible que des personnes déclarées blessées par les autorités provinciales meurent de leurs blessures par la suite et soient comprises dans les morts accidentelles des statistiques vitales au tableau 9, et aussi que des accidents, survenus tard en décembre et ayant la mort pour résultat, soient imputés à décembre par les autorités provinciales mais à janvier de l'année suivante dans les statistiques vitales. En conséquence, les chiffres des morts accidentelles des tableaux 9 et 10 ne sont pas absolument concordants.